

## RENTÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Chers parents,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint **les modalités d'inscriptions** pour l'année scolaire 2025 / 2026 aux services municipaux Enfance & Jeunesse : Restauration Scolaire, ALAE, Accueil de Loisirs et Service Jeunes.

### **Avant le 20 juin,**

**Merci de bien vouloir vous connecter au portail famille à cette adresse : [montrabe.portail-familles.app](https://montrabe.portail-familles.app) afin de fournir les documents requis.**

Une fois votre dossier complet et **à partir du 15 juillet**, il vous faudra mettre à jour vos informations personnelles et celles de votre ou vos enfant(s).

Vous aurez alors accès au planning sur votre espace du Portail Famille. Il vous permettra de réserver, modifier ou annuler la présence de votre (vos) enfant(s) aux différents services municipaux.

Sur le Portail Famille, vous trouverez :

- Les menus du restaurant scolaire ;
- Le règlement intérieur des services municipaux Enfance & Jeunesse ;
- Les tarifs et les dates de réservations et de fermetures des accueils ;
- Ainsi que toutes les actualités concernant l'enfance et la jeunesse : les projets pédagogiques, les informations sur les séjours, le planning des activités, etc.

Attention si vous n'avez pas fourni les documents requis, vous ne pourrez pas accéder aux différents services municipaux (ALAE / Accueil de loisirs / Service Jeunes) à la rentrée de septembre.

Toujours soucieuse de favoriser l'accès des services à toutes les familles, la municipalité applique le principe du quotient familial.

Le Point FAMILLE, au 1<sup>er</sup> étage de l'Espace d'accueil St-Exupéry, reste à votre service. N'hésitez pas à le contacter au **06.08.85.33.83** ou par e-mail à [famille@mairie-montrabe.fr](mailto:famille@mairie-montrabe.fr)

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire

Jacques SEBI



Maire Adjointe aux affaires scolaires  
et aux dispositifs éducatifs

Nathalie GARCIA

Conseillère Municipale  
à la jeunesse, au CMJ et aux séjours

Nicole RAME



## CONTACTS

### **Point FAMILLE - Inscriptions, modifications, réservations et annulations aux services municipaux / Facturation**

**06 08 85 33 83** [famille@mairie-montrabe.fr](mailto:famille@mairie-montrabe.fr)

Espace d'Accueil Antoine de St Exupéry – 1<sup>er</sup> étage

Accueil téléphonique : Du lundi au vendredi

Accueil des familles : Sur rendez-vous

### **Service Régie Générale – Paiements**

**05 61 84 56 37** [regie.generale@mairie-montrabe.fr](mailto:regie.generale@mairie-montrabe.fr)

Mairie Annexe - Place François Mitterrand



## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS 2025 / 2026 SUR LE PORTAIL FAMILLE ALAÉ- RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL DE LOISIRS - SERVICE JEUNES

**AVANT LE 20 JUIN 2025 :**

### **ETAPE 1 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES SUIVANTES SUR LE PORTAIL FAMILLE :**

- ☒ **Justificatif de domicile** de moins de 2 mois **\*\*** (facture internet, électricité, gaz, eau ou quittance de loyer)
- ☒ **Attestation individuelle d'assurance** au nom de l'enfant pour les temps extra et périscolaires pour 2025/2026
- ☒ **Attestation de quotient familial** établie par la CAF / MSA **du mois de JANVIER 2025** (si pas fourni)
- ☒ **Certificat médical** pour toute allergie alimentaire non consignée dans un PAI
- ☒ **Notification AEEH** (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) si votre enfant en bénéficie
- ☒ Copie du **jugement de garde** en cas de séparation ou de divorce **\***
- ☒ **Avis d'impôt 2025 du foyer** correspondant aux revenus 2024 : **À FOURNIR AU PLUS TARD AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2025**

**\*** Ne fournir qu'en cas de modifications

**\*\*** Sauf pour les familles dont l'enfant rentre en PS, CP ou nouveaux élèves qui l'ont déjà fourni lors de la préinscription scolaire

**À PARTIR DU 15 JUILLET :**

### **ETAPE 2 : METTRE À JOUR VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET CELLES DE VOTRE ENFANT**

1- Vérifiez et modifiez si besoin les informations de votre enfant et **VALIDEZ** en fin de page.

1- Cliquez sur les 3 petits points

2- Cliquez sur « Informations Complémentaires »

3- Vous y trouverez les autorisations

2- Vérifiez et modifiez si besoin vos informations (N° de téléphone, situation familiale, ...)

**À PARTIR DU 15 JUILLET et AVANT LE 15 AOÛT :**

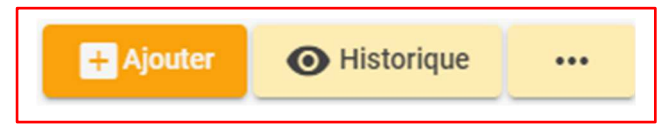
### **ETAPE 3 : INSCRIRE VOTRE ENFANT AU RESTAURANT SCOLAIRE ET À L'ALAÉ**

Si votre dossier est **COMPLET** (ETAPE 1), vous aurez accès à la réservation pour inscrire votre enfant sur l'année 2025/2026 (**Repas et ALAÉ**).

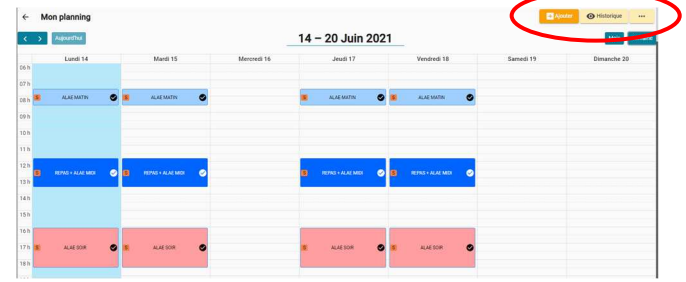
**ATTENTION** : Les enfants dont le dossier n'est pas complet, ne pourront être accueillis dans nos services et ce, dès le 1<sup>er</sup> jour d'école. Ils ne pourront pas déjeuner au restaurant scolaire ni être accueillis matin, midi et soir à l'ALAÉ.

# La démarche pour inscrire votre enfant à l'ALAE et au RESTAURANT SCOLAIRE :

1/ Cliquez sur **Mon planning**



2/ Une fois sur le planning, cliquez sur le bouton **+Ajouter** (en haut à droite de votre écran)



3/ Sélectionnez l'enfant concerné (usager)\*\*\*

4/ Sélectionnez la période d'ouverture pour laquelle vous souhaitez réserver (par exemple : Année 2025/2026 Maternelle) pour l'ALAE et le RESTAURANT SCOLAIRE

5/ Cliquez sur le 1<sup>er</sup> jour souhaité puis sur le bouton **Nouvelle présence+** (vous avez la possibilité d'un affichage à la semaine ou au mois)

6/ Sélectionnez la rubrique que vous souhaitez réserver (par exemple : Repas + ALAE Midi ou ALAE Soir, ...). Vous avez la possibilité de recopier cette réservation sur plusieurs jours, semaines, mois ou l'année en cours en cliquant sur le bouton **Recopier la sélection**.

7/ Cliquez sur le bouton **Suivant** →

8/ Le **récapitulatif de votre demande** s'affiche. Cliquez sur le bouton **Valider** ✓ pour que votre demande soit prise en compte.



**\*\*\* ATTENTION pour les nouveaux usagers :** Au moment de la réservation, un message rouge peut s'afficher. Ce message veut dire que vous n'avez pas tout renseigné. Cliquez sur ce **message rouge** qui vous emmène directement sur la page incomplète. Complétez bien les cases ayant une étoile\* puis **enregistrez**. Dès que vous aurez tout renseigné, vous pourrez procéder à la réservation.

## INFORMATION AUX FAMILLES

Les informations concernant le périscolaire (ALAE et RESTAURANT SCOLAIRE) ou extrascolaire (ACCUEIL DE LOISIRS et SERVICE JEUNES) sont transmises par mail aux familles. Nous vous recommandons de consulter la page d'accueil du portail famille [où des actualités sont mises à jour régulièrement](#).

**Pour consulter les menus des écoles et crèche**

**Pour consulter les tarifs péri et extrascolaires**

**Pour consulter le règlement intérieur des services Enfance & Jeunesse, les dates limites d'inscription à l'Accueil de Loisirs sur le portail famille, ...**

**L'actualité des services ÉDUCATION FAMILLE (Crèche, Relais Petite Enfance, ALAE, Accueil de Loisirs, Service jeunes)**



## FACTURATION / PAIEMENTS

MODES DE PAIEMENT : Virement, prélèvement, chèque, chèques CESU, chèques vacances (Accueil de Loisirs, Service Jeunes et séjours), carte bancaire (en ligne seulement sur le portail Famille).

Pour les familles qui souhaitent bénéficier d'une 1<sup>ère</sup> demande de prélèvement bancaire : **1 R.I.B. à remettre au service Point FAMILLE** où vous devrez signer l'autorisation de prélèvement.

Le tarif appliqué à chaque famille est calculé en fonction du Quotient Familial. Le QF se calcule à partir de l'avis d'impôt 2025 (sur les revenus 2024) du foyer. Une notification est envoyée par mail pour informer les familles que la facture est disponible sur le portail famille. Les factures sont mensualisées. Echéance au 15 de chaque mois.

**ATTENTION** : Si vous n'avez pas remis la copie de l'avis d'impôt 2025, le tarif du QF le plus haut sera appliqué sans rétroactivité dès la 1<sup>ère</sup> facturation.

### CALCULER son Q.F. (Quotient Familial) pour les familles habitant à Montrabé, Mondouzil\*\* et Pin-Balma\*\*

Quotient Familial (QF) = Revenu Fiscal de Référence divisé *par le* Nombre de parts divisé *par* 12



Ligne 25 de l'avis d'impôt de 2025

La tranche de QF dans laquelle vous vous situez :

QF1 ≤ 500	501 < QF2 ≤ 800	801 < QF3 ≤ 1200	1201 < QF4 ≤ 1500	1501 < QF5 ≤ 1700	1701 < QF6 ≤ 2000	2001 < QF7 ≤ 2300	QF8 > 2300	EXTERIEUR
-----------	-----------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------	-----------

\*\*Communes subventionnées

Tarifs en ligne sur le portail (<https://montrabe.portail-familles.app>)



## DATES LIMITES DES INSCRIPTIONS : ACCUEIL DE LOISIRS – SERVICE JEUNES

PERIODES	INSCRIPTION AVANT LE : (hors séjour)
Vacances de la Toussaint	Lundi 6 octobre 2025, 9h00
Vacances de Noël	Lundi 8 décembre 2025, 9h00
Vacances d'hiver	Lundi 9 février 2026, 9h00
Vacances de printemps	Lundi 6 avril 2026, 9h00
Vacances d'été	Lundi 8 juin 2026, 9h00**



Au-delà de la limite d'inscription, la demande figurera sur liste d'attente / **\*\*Toute modification de planning d'inscription au-delà des 15 jours avant le début des grandes vacances, entrainera une facturation.**



## DATES PRÉVISIONNELLES DE FERMETURES : ACCUEIL DE LOISIRS – SERVICE JEUNES

PERIODES	ACCUEIL DE LOISIRS*	SERVICE JEUNES*
	FERMETURES PREVISIONNELLES	
Vacances de la Toussaint	Pas de fermeture	Du lundi 27 au vendredi 31 octobre 2025
Vacances de Noël	Du jeudi 25 au vendredi 26 décembre 2025 Du jeudi 1 <sup>er</sup> au vendredi 2 janvier 2026	Du jeudi 25 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
Vacances d'hiver	Pas de fermeture	Du lundi 2 au vendredi 6 mars 2026
Vacances de printemps	Vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2026	Du lundi 27 avril au vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2026
Vacances d'été	Mardi 14 juillet 2026	Mardi 14 juillet 2026
	Du lundi 3 au vendredi 21 août 2026	Du lundi 3 août au vendredi 21 août 2026
	Lundi 31 août 2026	Lundi 31 août 2026

\* Un planning avec les jours d'ouverture de l'Accueil de Loisirs et du Service Jeunes sera consultable à la rentrée sur le portail famille.



## RAPPEL – Règlement intérieur du Service Enfance & Jeunesse

**Annulation des présences ALAÉ et repas et/ou modification de planning** : Conformément au règlement intérieur (consultable sur le portail famille), les réservations, modifications ou annulations sont à effectuer **la veille du jour J avant 9h00** (cf. tableau ci-dessous).

RÉSERVATIONS	DERNIERS DÉLAIS POUR LES MODIFICATIONS
Pour le lundi	Vendredi précédent 9h00
Pour le mardi	Lundi précédent 9h00
Pour le mercredi	Mardi précédent 9h00
Pour le jeudi	Mercredi précédent 9h00
Pour le vendredi	Jeudi précédent 9h00

Pour le périscolaire (ALAÉ et restaurant scolaire), en cas d'enfant malade, **le 1<sup>er</sup> jour est perdu** automatiquement. Les autres jours sont à modifier sur le portail famille.

Pour les vacances scolaires, à l'Accueil de Loisirs et au Service Jeunes, un certificat médical est requis pour toute absence.